



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 15 décembre 2016 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 8 décembre 2016, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13.

Membres absents : 6.

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, METIVIER Didier, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre
Mme SERVAIS Françoise donne pouvoir à Mme SEGUIN Brigitte
M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane
M. LEROY.
M. GRAND-CLEMENT Alain donne pouvoir à PEYRELADE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION INTERCOMMUNALE D'EQUILIBRE TERRITORIAL (CIET) DE GRAND POITIERS

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la Convention Intercommunale d'Equilibre Territoriale (CIET) de Grand Poitiers qui fixe les orientations communautaires en matière d'attribution de logements sociaux. Elle prévoit notamment le maintien de la politique de Grand Poitiers en matière de mixité sociale, les conditions de relogement et d'accompagnement social des familles prioritaires et l'harmonisation des pratiques en matière de gestion et d'attribution de logement.

NOUVELLE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND POITIERS – DESIGNATION DES FUTURS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de la création, au 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers issue de la fusion de 5 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant 40 communes, Biard détient un siège. Après organisation des élections au scrutin de liste à un tour, le conseil municipal prend acte de la désignation des futurs conseillers communautaires :

- Monsieur Gilles MORISSEAU, conseiller sortant automatiquement reconduit ;
- Monsieur Louis-André SEINE, conseiller suppléant.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION « DOMAINE DES COTEAUX DE BEL AIR » - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND POITIERS, HABITAT DE LA VIENNE ET LA COMMUNE DE BIARD POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Conformément à la politique communautaire en matière d'habitat, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une participation communale à hauteur de 22 752 € dans le cadre de la construction de 12 logements sociaux locatifs neufs, sur le territoire communal, « Domaine des Coteaux de Bel Air », programmée par Habitat de la Vienne et la signature de la convention correspondante.

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS « DOMAINE DES COTEAUX DE BEL AIR » -
CONVENTION TRIPARTITE PREALABLE POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC
DES TERRAINS ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

Suite au dépôt d'un permis de construire par la société Vivaprom relatif au programme de construction de logements « Domaine des Coteaux de Bel Air » à Biard, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la conclusion d'une convention préalable au transfert des espaces et équipements communs dans le domaine public entre l'aménageur, la communauté d'agglomération de Grand Poitiers et la commune.

TRAITES TAFTA ET CETA

A propos des traités relatifs aux relations commerciales européennes avec, d'une part, les Etats Unis, « TAFTA » (Traité Trans Atlantic Free Trade Area), d'une part, et avec le Canada « CETA » (Comprehensive Economic Trade Agreement), d'autre part, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Corbel et Mme Neveu) demande l'arrêt des négociations du traité transatlantique en cours, rejette l'accord entre l'Union Européenne et le Canada, sollicite l'ouverture d'un débat national avec la participation des collectivités territoriales et des citoyens sur les risques engendrés par la politique commerciale de l'Union Européenne et de la France.

**CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DENOMME « CONSEIL MUNICIPAL DES
JEUNES »**

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Auzanneau), décide d'instituer un Comité Consultatif de la Jeunesse, dénommé « Conseil Municipal des Jeunes », composé de 11 jeunes issus des classes de CM1, CM2 et 6^{ème}, élus pour une durée de 2 ans, de décembre 2016 à décembre 2018. Ce comité pourra être consulté sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA BLAISERIE
POUR L'ACCUEIL DES JEUNES – ANNEE 2016**

Dans un but de clarifier, sécuriser et formaliser le cadre juridique des relations financières entre la commune et l'association du centre socio-culturel de la Blaiserie, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte une convention d'objectifs pour l'année 2016 en cohérence avec la politique d'accueil à destination des jeunes.

**POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL – CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE DE BIARD**

Dans le cadre du soutien matériel sans contrepartie financière apporté par Sorégies pour la pose et la dépose des illuminations de Noël, le conseil municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Mme Auzanneau – M. Le Grasse), adopte une convention de mécénat avec Sorégies concourant à la mise en valeur du patrimoine.

AVENANT A LA CONVENTION CIRCUIT VILLE NATURE POUR L'ANNEE 2017

Dans l'attente du devenir du Circuit Ville Nature offrant des parcours de randonnées sur les treize communes de l'agglomération de Poitiers en cette période de transition liée à la création de la future communauté urbaine et pour assurer la continuité de l'entretien et de la gestion des circuits de randonnées, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'avenant portant prolongation de la convention « Circuit Ville Nature » pour l'année 2017.

FIXATION DES OUVERTURES DOMINICALES – ANNEE 2017

La loi Macron offre désormais la possibilité au maire, après avis du conseil municipal, de fixer les ouvertures dominicales des commerces dans la limite de 12 par an. Dans un souci d'harmonisation des ouvertures dominicales au plan communautaire, il est alors proposé 5 dates d'ouvertures dominicales pour les commerces de détail et les concessions automobiles. Après débats, le conseil municipal rejette la proposition précitée, par 7 voix pour, 8 voix contre (M. Seine – M. Desvignes – Mme Seguin – Mme Servais - Mme Levent – M. Peyrelade – Mme Bernard - M. Le Grasse) - et 3 abstentions (M. Grand-Clément – M. Thébault – Mme Giraudet).

AVANCEMENTS DE GRADE – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION – SAISINE DU COMITE TECHNIQUE

Le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Auzanneau) sollicite l'avis du comité technique sur la proposition de retenir des ratios promus / promouvables de 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, étant entendu que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°15/2016 du 30 novembre 2016

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « animations scientifiques » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'association « Les Petits Débrouillards Poitou-Charentes » de Poitiers pour la période comprise entre la fin des vacances de Noël et le début des vacances d'hiver.

Décision n°16/2016 du 15 décembre 2016

Adoption de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une mission de base + EXE dans le cadre du projet d'aménagement du local au R+1 de la mairie avec la société Espace 3 Architecture, sise à Biard, 22, rue du belvédère fixant le coût définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre à 4 340.00 € HT.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables figurant sur l'état dressé par le receveur municipal, s'élevant à la somme de 194.14 €.

DECISION MODIFICATIVE N°5

Afin d'équilibrer des comptes de tiers, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un virement de crédits, de 4 768.68 €, en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes, pour la voirie des Bois de Rochefort.

DECISION MODIFICATIVE N°6

Afin d'assurer le paiement de travaux supplémentaires pour l'aménagement de la salle R+1 de la mairie, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un virement de crédits, de 6 000 €, à l'intérieur de la section d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES

- Le calendrier des réunions et manifestations
- Les plantations d'arbres en centre bourg et la sécurisation d'un mur de soutènement rue du Belvédère
- Le goûter des aînés de Larnay et les colis de fin d'année des aînés communaux
- Le contrôle périodique de l'Institution de Larnay, Etablissement Recevant du Public
- La situation des ânes – rue de Vauloubière
- Les battues de sangliers - informations
- L'ouverture de la nouvelle boulangerie.

Fin de séance à 20H45.